



# REGLEMENT

## COUPES JEUNES U14-U16-U18

Saison 2021-2022

**Inter** **market**



## **ORGANISATION GENERALE**

**Article 1.** Le District Haute-Marne de Football organise sous les règlements de la F.F.F., les règlements particuliers de la Ligue du Grand Est et du District Haute-Marne, les compétitions, réservées aux clubs affiliés au District de Haute-Marne dénommées : **COUPES DE HAUTE-MARNE JEUNES U14, U16 et U18.**

**Article 2.** La Commission des Jeunes sous couvert de la Commission des Compétitions est chargée de l'organisation sportive et administrative de l'épreuve.

**Article 3.** Les coupes de Haute-Marne Jeunes U14, U16 et U18 sont des compétitions homologuées par le District Haute-Marne de Football.

## **ENGAGEMENTS**

**Article 4.** Participent automatiquement à cette coupe, les équipes engagées (sous réserve d'être à jour de leur cotisation) dans les différents championnats jeunes du District à raison d'une seule équipe par club et par catégorie.

Les engagements seront adressés via Footclubs pour une participation de 5€.

Les équipes qui déclareront forfait seront sanctionnées de la somme de 12,50€.

## **MODALITES DE L'EPREUVE**

**Article 5.** Le calendrier des rencontres est établi par la Commission des Jeunes sous couvert de la Commission des Compétitions.

Le premier tour de la compétition des coupes U18 et U16 se déroulera sous formes de poules qualificatives.

En coupe U18, les deux premiers de chaque poule seront qualifiés pour les ½ finales. En coupe U16, les deux premiers de chaque poule seront qualifiés pour les 1/8<sup>e</sup> de finale.

En cas d'égalité de points pour l'une quelconque des places, le classement de chaque poule est établi de la façon suivante :

1) Il est tenu compte en premier lieu du classement aux points des matches joués entre les clubs ex-æquo.

2) En cas de nouvelle égalité, les clubs sont départagés par la différence entre les buts marqués et les buts concédés par chacun d'eux au cours des matches qui les ont opposés.

3) En cas de nouvelle égalité, on retient la différence entre les buts marqués et les buts concédés par chacun d'eux au cours de tous les matches.

5) En cas d'égalité de différence de buts sur tous les matches, on retient en premier celui qui en a marqué le plus grand nombre au cours de tous les matches.

6) En cas de nouvelle égalité, un tirage au sort départage les équipes.

A partir des tours suivants, les rencontres sont désignées par tirage au sort intégral. Les matchs sont disputés sur le terrain du club premier tiré au sort.

Le match se déroule sur le terrain habituellement utilisé par le club recevant. En cas de match remis le jour de la rencontre pour impraticabilité du terrain, la commission peut inverser la rencontre en cas de nécessité.

L'inversion sera automatique pour une rencontre remise deux fois pour impraticabilité du terrain, quel que soit le motif.

La Finale aura lieu sur un terrain choisi par la Commission des Compétitions et validé par le Comité Directeur du District Haute-Marne de Football.

**Article 6.** La durée des rencontres est de 90 minutes (deux périodes de 45 minutes) pour les U18 et les U16 et de 80 minutes (deux périodes de 40 minutes) pour les U14. Pour la phase à élimination directe, si à la fin du temps réglementaire, la partie se termine sur un score de parité, les équipes se départagent par l'épreuve des tirs au but.

**Article 7.** L'utilisation de la FMI est requise pour l'élaboration de la feuille de match conformément à l'article 139 bis des RG de la FFF.

Si la rencontre se déroule sur terrain neutre, la Commission Sportive désignera un club recevant, qui sera alors responsable de la feuille de match.

Le club recevant a l'obligation de transmettre la FMI le soir de la rencontre. Le non-respect de ce délai entraîne, à l'encontre du club fautif une amende et une sanction possible.

## QUALIFICATIONS ET LICENCES

**Article 8.** Pour prendre part à ces compétitions, les joueurs doivent être qualifiés conformément aux règlements Généraux de la F.F.F. et aux règlements particuliers de de la Ligue et du District :

### **Coupe U18**

Les joueurs doivent être licenciés U18 et U17.

Les joueurs licenciés U16 peuvent également y participer, à condition d'y être autorisés médicalement dans les conditions de l'article 73.1 des règlements généraux de la FFF.

**Les joueurs licenciés U19 peuvent également y participer, dans la limite de 5 joueurs au maximum.**

### **Coupe U16**

Les joueurs doivent être licenciés U16 et U15.

Les joueurs licenciés U14 peuvent également y participer, à condition d'y être autorisés médicalement dans les conditions de l'article 73.1 des règlements généraux de la FFF, **dans la limite de 3 joueurs au maximum.**

### **Coupe U14**

Les joueurs doivent être licenciés U14 et U13.

Les joueurs licenciés U12 peuvent également y participer, à condition d'y être autorisés médicalement dans les conditions de l'article 73.1 des règlements généraux de la FFF, **dans la limite de 3 joueurs au maximum.**

**Les joueuses U15F, U14F et U13F peuvent également y participer.**

## RECLAMATIONS

**Article 9.** La Commission des Compétitions du District Haute-Marne sera seule compétente pour juger les réclamations concernant l'application des R.G. de la F.F.F., des R.P. de la Ligue et du District.

## ARBITRAGE

**Article 10.** Application de l'article 24.2 des règlements particuliers du District de Haute-Marne.

## TENUE ET POLICE DES TERRAINS

**Article 12.** Le club recevant ou organisateur est chargé de la police des terrains. Les clubs seront tenus pour responsables des désordres qui pourraient se produire au cours du match du fait de l'attitude des joueurs, des dirigeants ou du public (R.G. de la F.F.F.).

## **BALLONS**

**Article 13.** Le club recevant ou organisateur devra fournir le nombre de ballons (taille 5) nécessaires au bon déroulement du match.

## **DIVERS**

**Article 14.** Les clubs finalistes sont dans l'obligation de respecter les décisions prises par le Comité Directeur pour l'organisation de la Finale (Choix de la date, de l'heure, du terrain, de la tenue vestimentaire).

**Article 15.** L'engagement dans cette épreuve implique l'acceptation du présent règlement.

**Article 16.** Les cas non prévus par ce présent règlement, seront jugés par la Commission des Compétitions.